

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à dix-neuf heures trois minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

**Présents :** Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice	: 13
	Présents	: 8
	Absents	: 5
	Pouvoir	: 0

**Secrétaire de séance :** Cécile Mauny

### 2024-12-3 : Choix de l'entreprise de nettoyage des vitres pour les bâtiments communaux

#### **Rapporteur :** Lison Retailleau :

L'effectif actuel du personnel technique ne permet pas de gérer le nettoyage des vitres des différents bâtiments communaux (salle polyvalente, centre périscolaire, école et mairie). Une étude de prestation auprès de deux entreprises pour sous-traiter cette partie du ménage 0 2T2 R2ALIS2E PAR Lison Retailleau, adjointe au Maire.

#### **Les prestations étudiées sont les suivantes :**

Prestations effectuées
<b>SALLE POLYVALENTE</b>
Nettoyage aux deux faces de l'ensemble de la vitrerie de l'établissement, y compris rails, feuillures et essuyage des encadrements faces extérieures
Lessivage aux deux faces des portes de communications en PVC
Adresse : 1, Place de la Mairie
<b>MAIRIE</b>
Nettoyage aux deux faces de l'ensemble de la vitrerie de l'établissement, y compris rails, feuillures et essuyage des encadrements faces extérieures
Lessivage aux deux faces des portes de communications en PVC
Adresse : 1, Place de la Mairie
<b>CENTRE PERISCOLAIRE</b>
Nettoyage aux deux faces de l'ensemble de la vitrerie (y compris cloisons vitrées) de l'établissement, y compris rails, feuillures et essuyage des encadrements faces extérieures
Lessivage aux deux faces des portes de communications en PVC, y compris portes grises
Adresse : 1, Rue des Ecoles
<b>ECOLE</b>
Nettoyage aux deux faces de l'ensemble de la vitrerie (y compris cloisons vitrées) de l'établissement, y compris rails, feuillures et essuyage des encadrements faces extérieures
Lessivage aux deux faces des portes de communications en PVC
Adresse : 4, Rue des Ecoles
Information : interventions à prévoir pendant les vacances scolaires

*510*

**Voici les deux prestataires et leurs tarifs :**



Luçon le 7 octobre 2024

MAIRIE DE PUYRAVAULT  
IMPASSE DE LA MAIRIE  
85450 PUYRAVAULT

**Prix**

Nature des prestations	MONTANT HT A L'INTERVENTION	TVA 20 %	Montant TTC
SALLE POLYVALENTE	127 61 €	25 52 €	153.13 €
MAIRIE	141 79 €	28 36 €	170.15 €
CENTRE PERISCOLAIRE	226.86 €	45 37 €	272.23 €
ECOLE	397 01 €	79 40 €	476.41 €
<b>TOTAL</b>	<b>893.27 €</b>	<b>178.65 €</b>	<b>1 071.92 €</b>

N/REF. : CONTRAT N° 24100013-GM-FB-10/2024  
Contrat envoyé par mail : [mairie.puyravault@50.anadoc.fr](mailto:mairie.puyravault@50.anadoc.fr)

Lieu des prestations : BATIMENTS COMMUNAUX  
85450 PUYRAVAULT

Prestations	Montants HT
OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA VITRERIE DES BATIMENTS COMMUNAUX	
- LAVAGE DE LA VITRERIE SUR LES 2 FACES (MORS CLOISONS VITREES INTERIEURES) ET ESSUYAGE DES ENCADREMENTS	
MAIRIE - COUT H.T. A L'INTERVENTION	64.29 €
ECOLE - COUT H.T. A L'INTERVENTION	195.57 €
PERISCOLAIRE - COUT H.T. A L'INTERVENTION	84.07 €
SALLE POLYVALENTE - COUT H.T. A L'INTERVENTION	50.81 €
COUT TOTAL H.T. DE L'INTERVENTION	394.74 €
	TVA 20 %
	78.95 €
	<b>Total TTC</b>
	<b>473.69 €</b>

Madame le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le choix de l'entreprise de nettoyage des vitres.

Après avoir délibéré, le conseil se prononce en faveur de l'entreprise **Onega à l'unanimité des voix.**

Il convient de voter pour la fréquence annuelle de la prestation.

Après en avoir délibéré, le conseil vote **pour 2 fois par an, à l'unanimité des voix.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré les jour et an que dessus  
Pour copie conforme,  
En mairie le 18 décembre 2024

**Le Maire,**  
**Charlotte MIGNIEUX**

